

<https://enseignants.se-unsas.org/Plan-chorales-4-ans-apres-les-annonces-ou-en-est-on-dans-votre-etablissement>



Enseignants de l'Unsa

Plan chorales : 4 ans après les annonces, où en est-on dans votre établissement ?

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : lundi 12 avril 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

En décembre 2017, alors qu'à peine un an s'était écoulé depuis la publication d'une circulaire consacrée aux chorales, Jean-Michel Blanquer annonçait, en lien avec le ministère de la Culture, la mise en oeuvre d'un plan chorales, après avoir fait une rentrée 2017 « en musique ». 4 ans après ces annonces, qu'en est-il en réalité ? Des moyens ont-ils été débloqués pour généraliser l'objectif d'une chorale dans chaque collège ? Les chorales ont-elles pris toute leur place dans la vie des établissements ? Le SE-Unsa sollicite vos témoignages.

En novembre 2017, après la présentation au Conseil supérieur de l'éducation de nouvelles mesures pour favoriser les chorales et la publication d'un programme spécifique, le SE-Unsa s'était déjà exprimé.

Les mesures annoncées en 2017 sont-elles mises en oeuvre ?

Nous étions satisfaits, à l'époque, de voir le temps dédié aux chorales fixé à deux heures alors que dans beaucoup d'établissements, une seule heure était financée. Mais ce temps fixé annuellement à **72 heures** est-il vraiment respecté ? Une enquête de l'Inspection générale a été menée en 2018/2019, quelles en ont été les conclusions ?

Le travail important demandé par l'animation des chorales est intégré dans les missions pouvant donner lieu à des indemnités pour missions particulières (IMP) mais les dotations en IMP dans les collèges et les lycées n'ont pas été revues à la hausse et beaucoup de missions ne peuvent pas être rémunérées à leur juste valeur. Vous pouvez nous faire remonter la situation dans votre établissement en envoyant un message sur notre adresse lycees.colleges@se-unsa.org

Des conditions d'exercice difficiles pour les professeur-es d'éducation musicale

Alors que de nombreuses suppressions de postes sont engagées dans le second degré, avec une augmentation de la part en heures supplémentaires, des remontées de terrain nous ont alerté : la chorale, sous forme d'enseignement optionnel de chant choral, est souvent assurée par le biais d'heures supplémentaires, ce qui aggrave encore les conditions d'exercice du métier en multipliant les compléments de service pour une discipline où ils étaient déjà très nombreux.

L'Association des professeurs d'éducation musicale (Apemu) relevait en 2019 les effectifs souvent importants et les difficultés des collègues pour obtenir le financement de la 2e heure au moment où les DHG étaient discutées dans les établissements. ([Lire le compte-rendu de l'Apemu](#))

Le SE-Unsa s'est positionné dès 2017, tant pour le collège que pour le lycée, concernant les options intégrées dans une carte académique assurant la cohérence des parcours. Elles doivent être accessibles pour tous les élèves sans puiser dans une dotation horaire complémentaire (heures de marge) qui doit être réservée aux moyens d'accompagnement pédagogique.

>> Lire notre article : [Des-options-Pourquoi-pas-mais-alors-pour-tous-les-eleves](#)